

# La collaboration en documentation

Autor(en): **Sydler, Jean-Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Nachrichten / Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare,  
Schweizerische Vereinigung für Dokumentation = Nouvelles /  
Association des Bibliothécaires Suisses, Association Suisse de  
Documentation**

Band (Jahr): **48 (1972)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-770969>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

«autonom» an! Gründe für diese Autonomiebestrebungen? Meinungsverschiedenheiten, Steckenpferde, Ideen, manchmal auch nur Bierideen, führen zur Gründung von Grüppchen, Gruppen, Teams, Stoßtrupps, Vereinen.

## La collaboration en documentation

Introduction par *Jean-Pierre Sydlér*

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

Vous êtes très bien placés pour savoir que le nombre de publications n'arrête pas de croître, qu'il paraît sans cesse plus de revues, de brevets, de rapports. Vous savez aussi que les lecteurs deviennent toujours plus exigeants et voudraient qu'«on» leur apporte très vite sur leur bureau tous les documents connus ou inconnus dont ils pourraient avoir besoin pour leur travail. Mais bien peu se demandent qui est ce «on» et comment il peut effectuer tout ce qu'on attend de lui. Ce «on», c'est vous, ce sont tous les documentalistes et les bibliothécaires, ce sont tous ces gens qui mettent en valeur la littérature scientifique et technique et dont, pendant très longtemps, presque personne n'imaginait l'existence. Ces derniers temps, on commence à parler de documentation et d'information; on en parle même beaucoup, surtout depuis que des firmes ont constaté que l'on dépensait des sommes considérables pour faire des recherches et des expériences dont les résultats étaient publiés depuis longtemps. On se rend compte peu à peu que toute cette littérature est une matière première dont l'importance n'est pas seulement scientifique et technique, mais aussi économique. C'est pourquoi il a été question de documentation à l'OCDE, et même au niveau ministériel. Vous avez peut-être entendu que l'UNESCO désire organiser un système mondial pour l'information scientifique, l'UNISIST. La documentation est devenue en quelque sorte à la mode; les gens s'étonnent déjà qu'elle ne réalise pas immédiatement tout ce qu'on attend d'elle, en particulier tous les projets remarquables qu'on a déjà mis sur papier.

Lorsque le comité de l'ASD a cherché le thème de notre séance d'aujourd'hui, on a tout d'abord proposé des sujets aussi distingués que l'automatisation et les méthodes modernes. Même s'il est plus terre à terre, le sujet qui a été choisi, la collaboration, est à mon avis plus important au point où nous en sommes. Lorsqu'il m'arrive de penser aux services que rend ou que devrait rendre mon institution, je mesure combien je dépends des autres et, sentiment agréable, combien les autres dépendent aussi de moi. Dans un discours de

cantine, je sortirais ici les citations de rigueur: L'union fait la force. Un pour tous, tous pour un. Pour vous, je dirai plutôt que la collaboration est un facteur essentiel et indispensable de la documentation et de l'information scientifique et technique.

Pour essayer de comprendre pourquoi, rappelons d'abord les buts de la documentation. Il s'agit de rassembler des documents, de les classer, de les retrouver, de les transmettre aux lecteurs, et j'ajouterai encore: de les faire connaître. Voyons rapidement chacun de ces points d'un peu plus près.

Rassembler les documents. La production actuelle est si considérable qu'aucune institution ne peut les posséder tous. Et je ne crois pas qu'on accorderait à une bibliothèque les crédits nécessaires pour cela. Il arrive donc souvent qu'on ait besoin d'une publication que l'on ne possède pas et qu'on ne peut plus se permettre d'acheter. C'est pour cette raison que l'Association des bibliothécaires suisses a mis sur pied le prêt interurbain que vous connaissez tous et qui est le plus bel exemple de collaboration que nous ayons en Suisse jusqu'à présent; grâce à lui, on peut dire que toutes les bibliothèques forment en quelque sorte une grande bibliothèque suisse à la disposition de tous les usagers. Il est évident que l'on se demande tout de suite si l'on ne pourrait pas le prendre comme modèle pour d'autres fonctions. Nous y reviendrons, mais je voudrais d'abord aller encore un peu plus loin dans l'analyse de cette répartition des documents. Il est très utile de disposer d'un catalogue collectif qui indique quelle bibliothèque suisse possède un certain ouvrage. Il arrive assez souvent qu'on peut même vous indiquer plusieurs bibliothèques qui le possèdent également. Mais il est possible aussi que vous ne trouviez nulle part en Suisse le document dont un de vos lecteurs a un urgent besoin. On peut se demander avec raison si les bibliothèques ne pourraient pas se concerter et se répartir les domaines afin d'acheter moins de fois les mêmes exemplaires et davantage d'ouvrages différents. Ce sujet est discuté actuellement par plusieurs organisations, par le Conseil de la science par exemple, et la Commission d'experts pour la documentation a fait des propositions depuis un certain temps. Le nœud du problème est bien simple. On ne peut constituer un tel système, une répartition des centres de gravité pour les collections comme nous disons, que si l'on peut avoir une certaine garantie de sérieux et de continuité. Mais pour être certain qu'une bibliothèque accepte un devoir, il ne suffit pas de faire appel à un grand sentiment de responsabilité morale. La meilleure façon d'atteindre le but est en général d'attribuer une certaine subvention. Nous arrivons ainsi à une des questions fondamentales de notre journée: La collaboration est-elle possible sans argent ou ne peut-elle fonctionner qu'à l'aide de subventions?

Si l'on pouvait instaurer en Suisse une répartition coordonnée des centres de gravité pour les collections et si ces bibliothèques étaient aussi responsables pour la conservation à long terme des documents, on disposerait d'une vaste

bibliothèque suisse. On pourrait du même coup assez facilement transmettre les documents aux lecteurs, ce qui est une autre des fonctions que j'indiquais. Et ici encore, arrêtons-nous pour voir d'autres problèmes de collaboration. De plus en plus, on n'envoie pas les documents, mais des reproductions, que ce soient des photocopies, des xérocopies, des microfiches ou des microcartes. Qu'en est-il du paiement? Cela représente en général des petites sommes, auxquelles s'ajoutent parfois les taxes postales. Quelques firmes ne demandent rien pour les petits montants. D'autres institutions doivent tout facturer. Il y aura là à mon avis un sujet à étudier en collaboration pour voir comment on pourrait simplifier tous ces paiements minimes. Vous pensez peut-être que c'est là un détail qui n'a rien à voir dans mon exposé. Je n'en suis pas certain, et je crois vraiment que les petites choses que l'on peut aborder et améliorer sont aussi importantes que les grands projets qui restent théoriques.

Ce dont j'ai parlé jusqu'à présent concerne essentiellement les bibliothèques, mais je vois de moins en moins une séparation possible entre bibliothéconomie et documentation. Les usagers ne font pas la distinction non plus; ce qui compte pour eux, c'est de recevoir vite les ouvrages qui leur rendent service. C'est entre bibliothécaires et documentalistes que devrait exister la plus grande collaboration.

Reprenons le fil de notre discours et voyons les sujets plus spécifiquement documentaires de la classification et de la recherche bibliographique. Vous n'attendez certainement pas que je vous parle des avantages et des inconvénients des différents systèmes, mais vous espérez tout au plus que je vous propose des solutions magnifiques qui résolvent tous vos problèmes. Je ne pense pas que nous arriverons si loin aujourd'hui. Il nous faut tout d'abord voir quelle est la situation en classification. Je ne peux pas prétendre qu'elle soit simple et uniforme. En Suisse, on classe par mots clés allemands, par descripteurs anglais, selon la classification décimale universelle ou selon d'autres systèmes individuels. La classification emploie un ou deux, mais parfois plusieurs dizaines de notions par documents. On fait ou on ne fait pas de résumés. On imprime des cartes ou des listes, ou on n'écrit qu'une seule fiche de catalogue. On analyse certaines revues ou des brevets ou les documents internes des firmes. On peut aussi ne rien compiler soi-même, mais s'abonner à des services de documentation qui paraissent sous forme de volumes, de listes, de fiches de divers formats, verticales ou horizontales, avec des symboles de classement linguistique ou systématique, fin ou vaille, services très rapides ou très lents selon les cas. Pour l'élite, il y a les services automatisés que l'on fait venir pour les exploiter soi-même. Mais il y a aussi les services étrangers auxquels on peut s'adresser contre paiement. Bref, toutes les variantes ou presque existent. En face d'une situation si différenciée, une collaboration est-elle souhaitée? Pour une firme qui n'a pas besoin de littérature, les autres peuvent collaborer, si elle n'a pas à y participer. Pour une firme qui re-

çoit tout d'un fournisseur qualifié, la collaboration avec les autres est aussi superflue; la collaboration à l'intérieur de la firme ou du groupe lui suffit. Tel est, aux dires de son porte-parole, le cas de l'Association suisse des constructeurs de machines. On peut donc se demander qui dépend de la collaboration des autres pour recevoir sa documentation? Quelques personnes, des firmes isolées? D'après les principes de l'économie, il faudrait déterminer d'abord le cercle des intéressés avant de construire un système. Bien que je ne sois pas tout à fait d'accord avec cette conception, j'espère que nos discussions pourront nous donner une idée du nombre des personnes ou des firmes effectivement intéressées à une collaboration. Il nous faudra ensuite nous demander à quelles fins on peut envisager cette collaboration. Trois fois déjà, la bibliothèque de l'EPFZ a essayé de mettre sur pied un service de fiches de documentation faites en commun par différents collaborateurs. C'est là une des premières formes de collaboration qui vient à l'esprit: Puisque l'ingénieur de la firme X lit de toute façon un certain nombre de revues, pourquoi ne pourrait-il pas indexer les articles en même temps et en faire profiter la collectivité. Les résultats ne correspondent malheureusement pas à la théorie, les trois essais ont échoué. Pourquoi? Parce que, pour un spécialiste, les travaux de laboratoire sont plus importants que la documentation qui peut attendre plusieurs mois s'il le faut. Parce que les gens sont surchargés de travail et que ce sont ces analyses de revues que l'on abandonne d'abord. Je sais que dans de nombreux pays, on s'attache ces documentalistes en les payant; c'est ainsi en particulier que les *Chemical abstracts* peuvent recevoir leur masse d'information. Et nous retrouvons de nouveau la même question: La collaboration n'est-elle possible que contre paiement?

Essayons de résumer ce point important de la saisie des données et alignons une série de questions. Faut-il en Suisse analyser les documents ou pouvons-nous admettre de dépendre complètement de l'étranger ou de l'industrie de la documentation? Quels documents faut-il analyser, les revues suisses seulement, les rapports internes, les brevets? Cette analyse peut-elle être effectuée en collaboration? D'après quel système faut-il classifier de façon à pouvoir échanger les informations? Peut-on faire crédit à une analyse automatique ou est-ce un rêve d'un futur trop éloigné? Faut-il prévoir une centrale de coordination, ou un système hiérarchique peut-il aussi fonctionner? Voilà déjà une série de problèmes qui mériteront une brève discussion.

Si nous abordons maintenant un nouveau chapitre, celui de la mise en valeur de cette documentation analysée et classifiée, nous allons trouver d'autres questions. Pour pouvoir renseigner les usagers, il faut tout d'abord savoir retrouver les documents que l'on a mis en mémoire, que cette mémoire soit des bandes magnétiques, des fichiers ou des bibliographies. A mon avis, il est encore trop tôt pour parler de stratégie de recherche documentaire, et surtout pour en imaginer une certaine normalisation. Par contre, je ne peux pas passer sous silence le problème qui me paraît essentiel en documentation.

L'utilisateur exprime ses désirs par des mots et il veut aussi les réponses sous forme de mots. Mais dans toute documentation, quelle qu'elle soit, il y a une systématique, que cette systématique soit une classification décimale ou par facettes, ou qu'elle soit par mots-clés ou par descripteurs, avec son système de renvois et de connections. On parle beaucoup de thésaurus et je crois aussi qu'il faut en parler, mais d'un thésaurus sous sa forme la plus générale possible, sous forme d'une concordance entre toutes les classifications linguistiques et systématiques dont nous avons besoin, afin, justement, de pouvoir établir un contact et une collaboration. Je reconnais qu'il y a un immense travail à faire et que la plupart des gens me considèrent comme un utopiste. Mais je ne m'avouerai vaincu que quand on m'aura montré que toute collaboration est impossible dans ce domaine crucial.

Lorsque vous avez classifié tous vos documents et que vous savez les retrouver, que faites-vous? Il n'y a pas très longtemps, les centres de documentation attendaient que les usagers viennent avec leurs questions, que ce soient les chercheurs de la propre firme, les étudiants de l'école ou les usagers d'un cercle quelconque. Il s'agissait surtout d'effectuer des recherches bibliographiques rétrospectives, qui jouent un rôle fondamental si l'on veut étudier un nouveau domaine. Ce sont ces recherches qui permettent peut-être les plus grandes économies en empêchant de refaire des essais déjà connus. Ici aussi on peut imaginer une forme de collaboration extrêmement utile: Si l'on se répartit les domaines pour lesquels on fait ou on collectionne une documentation particulière, une première centrale pourrait faire la recherche de certains documents; une deuxième centrale plus spécialisée pourrait compléter cette première recherche et, si c'était nécessaire, la faire compléter encore par un plus grand spécialiste disposant d'une documentation moins vaste peut-être, mais plus profonde. Voilà, en quelques mots, quel serait le but idéal à atteindre pour la documentation en Suisse. Un réseau de centres de documentation qui se répartiraient les domaines selon un plan général et réfléchi et qui transmettraient les renseignements vers le haut ou vers le bas; un réseau donc qui compléterait le réseau du prêt interurbain. Voilà encore un projet immense, mais je compte bien voir un jour au moins le début de sa réalisation.

Depuis un certain temps, les centres de documentation n'attendent plus passivement qu'on vienne leur demander quelque chose, mais ils ont pris une attitude active: Ils essayent de communiquer aux usagers les nouveaux documents susceptibles de les intéresser. C'est ce qu'on appelle de l'information et, plus exactement, la dissémination sélective de l'information. Je crois que cette fonction est très importante, mais il faut remarquer qu'elle ne peut être remplie de façon satisfaisante que si on dispose d'un computer.

Me voici au cœur d'un nouveau domaine, celui de la documentation automatisée. Il faudrait des heures pour parler de la collaboration qui y est pensable, et comme je n'ai pas le temps nécessaire, je dois me limiter à quelques

points. Il est tout d'abord évident qu'on ne peut pas parler du haut d'une tribune de collaboration en matière d'ordinateurs. Les problèmes doivent être étudiés en détail par les participants et c'est seulement après des discussions techniques précises que l'on peut savoir s'il est possible de se partager certaines besognes. Il y a cependant quelques considérations générales que l'on peut se permettre. Les ordinateurs coûtent cher et ont une puissance beaucoup trop considérable pour une seule bibliothèque. Toutes les machines annexes, comme les imprimantes rapides, les photo-composeuses, sont aussi trop puissantes pour une seule institution, mais pourtant, d'après moi, c'est seulement avec une machine perfectionnée et chère que l'on obtiendra la rapidité de traitement et la qualité d'impression dont ont besoin les bibliothèques et les centres de documentation. Je crois donc que, si l'on veut envisager une automatisation de la documentation et de l'information, il faut prévoir une centralisation de certaines fonctions, avec la répartition adéquate des appareils modernes nécessaires. Et c'est alors toute une collaboration à un niveau plus général et plus compliqué qui s'impose et qui touchera la saisie des données, leur traitement et leur dissémination.

Il me faut essayer de me résumer. La collaboration en matière de documentation peut avoir lieu depuis les plus petits travaux quotidiens jusqu'aux arrangements internationaux. Que devons-nous ou que pouvons-nous faire?

Je crois que nous devrions tout entreprendre pour voir d'abord ce qui est possible en Suisse. Les bibliothécaires essaient d'introduire un catalogage unifié. Quelques bibliothèques universitaires étudient une coopération possible. Quel rôle l'ASD pourrait-elle jouer? Je vous ai dit plusieurs fois que le subventionnement permet des réalisations. Est-il vraiment indispensable que les documentalistes attendent que l'Etat organise, paie et ordonne pour que la collaboration s'instaure? Ne pourrait-on pas imaginer au contraire que les membres de l'ASD prennent les devants et fassent en commun quelque chose? Deux personnes qui établissent un accord peuvent donner l'exemple, un exemple que d'autres pourront imiter. J'avoue que si nos discussions pouvaient provoquer un exemple au moins de collaboration, j'estimerais que notre journée n'a pas été vaine.

Car je suis persuadé que ce sont ces cas de collaboration réelle qui vont nous permettre de construire les réseaux dont nous avons besoin. La Commission d'experts pour la documentation propose la création d'un organe central permanent qui définirait la politique suisse en matière d'information scientifique. Une fois encore, je répète que l'on peut essayer de construire un système à coups de subventions mais il n'est pas certain que cela réussisse si la mentalité des participants ne s'y prête pas. Et si l'on peut réaliser peu à peu un réseau suisse de documentation, on aura une base qui pourra être intégrée dans un système européen d'abord, mondial peut-être ensuite. La Suisse participe déjà, bien peu reconnaissons-le, au système européen de documentation pour l'aéronautique (ESRO), pour l'énergie atomique (INIS); elle a des contacts

avec MEDLARS, CHEMICAL ABSTRACTS, INSPEC. Elle a aussi souscrit aux principes de l'UNISIST proposé par l'UNESCO. Les Suisses sont connus pour leur sérieux et leur capacité de travail. Si nous nous faisons réciproquement confiance, laissant de côté les considérations de prestige personnel, et que nous abordions peu à peu en commun tous les problèmes, en commençant par les plus humbles, je crois que nous arriverions à construire un système de documentation utile et efficace.

## Die Ringdoc-Dokumentation als Beispiel der Zusammenarbeit in der chemischen Industrie

Von *Dr. Fritz Wegmüller*

In den 50er-Jahren führten die meisten Firmen der chemischen Industrie neben den gebräuchlichen Referateorganen und Nachschlagewerken eigene, unabhängige Spezialdokumentationen, die zur damaligen Zeit den normalen Informations- und Dokumentationsbedarf mit vertretbarem Aufwand abzudecken vermochten.

Die Zunahme der Menge der publizierten Fachliteratur führte aber mehr und mehr zur Unvollständigkeit in der eigenen Literaturerfassung und die gleichzeitige Bearbeitung des gleichen Materials an verschiedenen Stellen wurde als unrationell erkannt.

Die ersten Schritte für die gemeinsame pharmazeutisch-chemische Dokumentation bestanden in der Aufnahme von Verhandlungen zwischen einzelnen Firmen, die unter anderem 1957 zur Zusammenarbeit zwischen Roche und Sandoz, wie auch 1958 zur Gründung des «*Dokumentationsrings der pharmazeutischen Industrie*» durch einige deutsche und schweizerische Firmen führte.

Mit der Zeit setzte sich die Erkenntnis durch, daß nur in einem größeren, internationalen Verband wirklich zweckmäßige und rationelle Arbeit in ausreichendem Umfang bei gleichzeitiger Kostensenkung geleistet werden kann. Die Hindernisse, die sich dabei in den Weg stellten, waren zahlreich und sehr unterschiedlicher Art:

- Verschiedene Interessensphären der einzelnen Firmen
- Verschiedene Sprachen
- Unterschiede zwischen bereits bestehenden Dokumentationssystemen in bezug auf Formate, Informationsgehalt, Indextiefe, Klassifikationssysteme, technische Durchführung
- Befürchtete Diskontinuität bestehender Systeme.